COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 28 JUILLET 2026 A 19 H

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2026

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Félix MORAND, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 20 mai 2026 à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la séance du 28 juillet 2026 est le suivant :

1.	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable – exercice 2025 ;
2.	Convention de partenariat avec la Sem des Portes du Mont-Blanc ;
3.	Participation financière de la commune de Demi-Quartier aux activités enfants – année 2026-2027 ;
4.	Aide financière individuelle pour les sportifs de haut niveau – année 2026-2027 ;
5.	Délibération relative au remboursement des frais engagés par les élus ;
6.	Amélioration de la qualité de desserte d'alimentation du réseau public de distribution d'électricité – autorisation de signature d'une convention et d'un acte notarié pour la servitude de passage du réseau Enedis ;
7.	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois ;
8.	Questions et informations diverses

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil Municipal :

1. **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Demi-Quartier de l'année 2025 et **PRECISE** que le rapport et sa délibération seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr. Monsieur le Maire remercie les agents communaux en charge du service pour le travail réalisé sur le réseau.

2. **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents une convention partenaire avec la SEM des Portes du Mont-Blanc pour fixer les tarifs des forfaits remis pour la mission de service public des élus qui pourraient être facturés à la commune pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2027 :

 - Eté 2026 : 50 % de remise par rapport aux tarifs publics
 - Luge 4S : 10 % de remise par rapport aux tarifs publics
 - Hiver 2026-2027 : Portes du Mont-Blanc (Jaillet,/Combloux/La Giettaz/Cordon) :
 - Forfait journée : 28.50 € (au lieu de 52.50 €) ;

Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET se demande pourquoi la SEM n'accorde pas la gratuité.
Monsieur Yves REGENT demande si la commune perçoit une « rentrée d'argent » de ce domaine skiable. Monsieur le Maire précise que la commune perçoit la taxe sur les remontées mécaniques. Avec les nouvelles municipalités, Monsieur le Maire explique qu'une étude des flux et des répartitions sera lancée conjointement avec nos communes voisines.
En réponse à Monsieur REGENT, il est précisé que la taxe des remontées mécaniques n'est plus perçue côté Princesse, en raison du transfert de gestion à la commune de Saint-Gervais-Les-Bains.

3. Dans le cadre de sa politique d'aide aux familles, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents de participer financièrement pour les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes de la commune, à hauteur de 50 % du coût de l'activité, plafonnée à 500 € par activité et par enfants, à compter de l'année scolaire 2026-2027 ; **PRECISE** que toutes les activités sont prises en charge, quelle que soit la commune où elles se déroulent et que peuvent bénéficier de cette aide les enfants des familles qui en feront la demande, et sous réserve :
 - d'être résident permanent à Demi-Quartier ;
 - de ne pas avoir bénéficié d'une autre réduction sur ces activités ;
 - d'en faire la demande auprès de la Mairie ;
 - D'avoir moins de 18 ans ;

Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET suggère d'attribuer ces aides aux familles selon leur quotient familial, afin de ne pas défavoriser les plus modestes. Monsieur le Maire répond que des familles à revenus très modestes ne peuvent quoiqu'il en soit, pas vivre sur nos territoires. Madame PIAZZA OUVRIER-BUFFET propose de regarder si des familles sont concernées, si on veut les garder sur notre commune. Monsieur Yves REGENT indique qu'on a « une bataille à mener en Haute-Savoie » pour les familles modestes vu le niveau de vie de notre Département.

Monsieur Stéphane ALLARD ajoute que la volonté politique n'était pas de prendre en charge les activités des adultes.

4. **APPROUVE** le renouvellement d'une aide financière individuelle pour les sportifs de haut niveau Elite, Relève ou Sénior durant la saison 2026-2027 par 14 voix pour et 1 abstention de Madame Catherine CABROL, et **FIXE** le montant de cette aide fixe, par attributaire, à 8 000 € ;
 APPROUVE le règlement d'attribution de l'aide ainsi que le dossier de demande, comprenant notamment une partie de présentation et un budget prévisionnel.

 Des informations sont apportées sur les aides que les athlètes peuvent percevoir. Monsieur le Maire indique que deux athlètes de Demi-Quartier sont concernés.

5. **AUTORISE** le remboursement des frais exposés par les élus sur présentation de justificatifs, à l'unanimité des membres présents et notamment : les frais de déplacement (transport et séjour) engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes, les frais de garde d'enfants de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement des dépenses

exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint au maire sur leurs deniers personnels.

En réponse à Monsieur Yves REGENT, il est indiqué qu'il a bien été prévu qu'un bilan des formations réalisées par les élus durant l'année, soit annexé au prochain budget, conformément aux règles en vigueur.

6. **AUTORISE** son Maire à signer la convention et l'acte notarié constituant une servitude avec Enedis sous la parcelle communale A 3111 située 835 route d'Etraz, dans le cadre de travaux visant à améliorer la qualité de desserte de l'alimentation du réseau électrique, à l'unanimité des membres présents ;

7. **DONNE** mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale **et APPROUVE** la convention de mandat de facturation entre la Commune et l'ONF, à l'unanimité des membres présents ;

8. **Prend connaissance des informations suivantes :**

- Du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble le 21 mai 2026 rejetant les demandes de Mesdames SEIGNEUR et PIAZZA OUVRIER-BUFFET qui ont sollicité l'annulation de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

- De la composition de la commission communale des impôts directs établie le 28 mai 2026 par la Directrice Départementale des Finances publiques pour le mandat en cours :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
- SOCQUET Jean-Pierre	- BRONDEX Pascal
- DAYANIR Virginie	- SEIGNEUR Christophe
- LANGLOIS Valérie	- GAIDDON Marie-Laure
- SOCQUET Bernard	- PIAZZA OUVRIER-BUFFET Marie-Pierre
- HUDRY Sandra	- CHATELLARD Gaspard
- MORAND Félix	- ALLARD Jean-Claude

- Des études en cours concernant le projet d'aménagement d'un rond-point franchissable à l'intersection entre la RD 1212, le chemin d'Arbon et la route du Petit Bois, sachant que Megève a prévu des aménagements en continuité sur son territoire. Monsieur Florian DUVILLARD demande si une emprise pour les calèches est prévue. Dans le sens montant, depuis le rond-point d'Auchan, une piste cyclable et piétons est à l'étude.

 Une recontre est programmée ce jeudi 30 juillet 2026 avec les représentants de Megève et les agents du Conseil Départemental pour évoquer ce dossier.

- Des travaux de sécurisation de la traversée du hameau des Choseaux qui démarreront en septembre prochain. Monsieur le Maire réexpose les raisons qui ont motivé ces travaux, à savoir le flux de circulation important qui se dévie sur la route des Choseaux en provenance du Mont d'Arbois et des bouchons qui se forment dans le hameau, amenant des nuisances. Il rappelle que le trafic doit se faire pour l'essentiel par la route départementale existante du Mont d'Arbois, plus adaptée.

Il précise par ailleurs qu'il a reçu de bons retours suite à l'amélioration de la circulation sur la route des Poëx, après l'instauration d'une interdiction « sauf riverains ». Cependant, le flux a été dévié par la route du Petit Bois, d'où la volonté de « remettre » la circulation en provenance du Mont d'Arbois depuis la route des Choseaux sur la route départementale ;

- Des remerciements de l'APEL des écoles et collège Saint-Jean Baptiste suite à l'organisation du vide grenier du 30 mai dernier ;
- De l'invitation de la commune de Megève à une visite du clocher le 5 septembre prochain ;
- De la décision prise par la CCPMB d'attribuer une aide de 100 000 € au département de la Gironde, sinistré après de terribles incendies ;

 Monsieur REGENT fait part de son inquiétude face aux risques d'incendie dans nos forêts composées de nombreux arbres scolytés. Madame PIAZZA OUVRIER-BUFFET propose de solliciter un professionnel de la commune qui réalise des coupes qui sont ensuite broyées.

 Force est de constater qu'on est plus exposé aujourd'hui aux risques d'incendie, sachant que les forêts ne sont plus entretenues. Monsieur Pascal BRONDEX précise que ce sont non seulement les arbres secs qui peuvent brûler, mais également les autres arbres en raison de leur essence ;
- Du compte rendu de la commission des biens indivis et des travaux prévus à l'église ;
- Du sujet de l'emplacement de la future caserne des pompiers ;
- De la demande de Madame PIAZZA OUVRIER-BUFFET pour la création d'un conseil municipal de jeunes. Il lui est précisé qu'un tel conseil a été créé par le passé conjointement avec Megève à travers les écoles publiques et privées. Madame Sandrine BIRSAL précise que cela n'a pas pu se renouveler compte tenu des relations avec la précédente municipalité de Megève mais qu'on pourra en reparler pour sa mise en œuvre au sein des écoles ;
- De la demande de Madame PIAZZA OUVRIER-BUFFET pour l'instauration d'une demi-heure citoyenne avant les séances du conseil municipal ;
- De la demande de Monsieur REGENT pour évoquer en conseil municipal le dossier INSEE paru récemment ;
- De l'Etat-Civil à la date du 28 juillet 2026.

Monsieur le Maire termine la séance en rendant hommage à Madame Isabelle CACHAT ROSSET, décédée le 12 juin dernier, et qui était la présidente de l'association « Vivre au Mont d'Arbois ».

Il souligne le rôle important qu'elle a joué au nom de l'association dans le conflit de la DSP des Crêtes, en prenant l'initiative de rencontrer tous les acteurs, contribuant ainsi à trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Le secrétaire de séance,

Pierre SOLLE.